

La Rochelle
Université

Septembre 2020

KIT SANITAIRE DE RENTRÉE

Contexte COVID-19



Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19, l'établissement se doit de répondre à **2 objectifs** :

- > **préserv**er votre santé et celle du personnel,
- > **conduire ses activités d'enseignement et de recherche** jusqu'au retour à la normale de la situation sanitaire.

Les dispositions indiquées dans ce document seront donc amenées à évoluer en fonction des nouvelles consignes sanitaires données par le ministère.

Bonne rentrée, prenez soin de vous !

Dans ce kit, vous trouverez :



Ce document explicatif



2 masques lavables en machine à 60°C avec lessive classique (certifiés lavables 50 fois), séchage en tambour



1 flacon de gel hydroalcoolique (possibilité de le remplir à l'accueil des bâtiments et des secrétariats de scolarité)



1 pochette individuelle pour ranger le masque avant de le laver ; il devra être replié sans contact extérieur/intérieur

CONSIGNES SANITAIRES GÉNÉRALES

Quels sont les gestes barrières à respecter ?

L'application des **gestes barrières** au sein de l'Université doit devenir un **réflexe** pour se protéger de la maladie. Vous retrouverez ces consignes affichées dans tous les bâtiments de l'Université ; nous vous les rappelons ci-dessous :

Hygiène



Lavez-vous **régulièrement** les mains avec de l'eau et du savon



Toussez ou éternuez **dans votre coude ou dans un mouchoir**

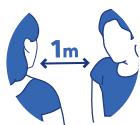


Utilisez un mouchoir à **usage unique** et jetez-le



Saluez **sans serrer la main**, évitez les embrassades

Distanciation physique



Respectez la **distanciation physique** d'au moins 1 m



Utilisez les places repérées par une **pastille verte**



Interdiction de bouger le mobilier

Port du masque



Obligatoire dans les locaux et recommandé en extérieur (à porter **systématiquement** pour les **personnes à risque de forme grave**)



Se laver les mains avant et après manipulation du masque



Le masque doit être manœuvré **uniquement par les élastiques**



Le temps de port du masque est limité à **4 heures**



Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être :

- > soit suspendu à une accroche isolée,
- > soit posé sur un papier propre, sur la face externe du masque (le papier devra ensuite être jeté),
- > soit replié dans la pochette individuelle fournie dans le kit.

Comment circuler au sein de l'Université ?

LES COULOIRS

- > Sens de déplacement : sur la **droite du couloir**
- > Priorité aux personnes déjà engagées avant de sortir d'une salle
- > Respectez le **sens de circulation** entrée/sortie dans les salles et amphithéâtres
- > Respectez la **distance de 1m** matérialisée au sol devant les points d'attente

LES ASCENSEURS

- > **Privilégiez les escaliers**
- > Priorité aux personnes à mobilité réduite et à leur éventuelle accompagnant·e, et à celles et ceux montant plus de 3 étages
- > **1 seule personne** par cabine sauf éventuelle accompagnant·e

LES SALLES

- > Respectez le nombre de personnes indiqué sur la porte d'accès d'une salle
- > Laissez les **portes ouvertes** (sauf porte coupe-feu non asservie, sanitaires et contrôle d'accès)
- > **Ventilez au maximum** les locaux où vous vous trouvez

LES PAUSES

- > Pause **à l'extérieur**, dans la mesure du possible
- > Respectez la **distanciation physique**
- > Lavez-vous les mains au début et à la fin

LES ÉQUIPEMENTS PARTAGÉS

- > Suivez les consignes données par le personnel
- > **Lavez vos mains** obligatoirement avant et après usage



Où jeter les masques, mouchoirs, lingettes, etc. ?

Les 2 masques fournis dans ce kit sont lavables et donc **réutilisables**.
Si vous utilisez des masques jetables, des mouchoirs à usage unique, ou bien des lingettes de nettoyage, il convient de **respecter les consignes de tri** :

- > ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié**, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel,
- > ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac poubelle pour **ordures ménagères**,



- > aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune (recyclable), dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade,
- > ne jetez pas les lingettes dans les toilettes car vous risqueriez de les boucher ou d'obstruer les réseaux publics d'assainissement.



QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES ?

Un symptôme c'est quoi ? Température supérieure ou égale à 38°C, fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat.

Il vous est demandé d'être **attentif-ve à tout signe clinique** et de prendre votre température avant de venir à l'Université.

Vous présentez des symptômes ?

Vous devez **rester à domicile** et recourir à une consultation ou téléconsultation immédiatement auprès de votre médecin traitant ou le 15 selon votre état, et **prévenir l'établissement**.

Vous avez été en contact ou un membre de votre foyer est un cas suspect ou confirmé de Covid-19 ?

Vous devez **suivre les consignes médicales** et **prévenir l'établissement** pour clarifier votre situation administrative.

Vos symptômes se déclarent à l'Université ?

Portez immédiatement un masque, de préférence chirurgical ou a minima « grand public », en attendant la prise en charge médicale.

Informez immédiatement un membre du personnel de l'Université et **isolez-vous** dans un bureau ou une pièce séparée en appliquant immédiatement les gestes barrières.

Vous devrez garder une distance raisonnable entre vous (> 1 mètre).

> Vous présentez des critères de gravité (difficultés respiratoires, essoufflement, etc.) ?
Appelez le **SAMU au 15** sans attendre.

> Sinon, appelez votre **médecin traitant** pour avis médical. S'il confirme l'absence de signes de gravité, organisez votre retour à domicile en évitant les transports en commun et prenez rendez-vous pour une consultation avec votre médecin traitant.

EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES

Vous devez **respecter les mesures sanitaires** précisées dans ce document et celles complémentaires qui vous seraient données par le personnel de l'Université.

Le non-respect des mesures sanitaires et des consignes complémentaires peut justifier votre **exclusion immédiate de l'établissement** à titre conservatoire sur le fondement de l'article R. 712-8 du code de l'éducation, et vous expose à des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'à votre **exclusion définitive de l'établissement** sur le fondement des articles R. 712-7 et R. 811-11 et suivants du code de l'éducation.

Vous êtes étudiant-e en situation dite vulnérable, ou rencontrez des difficultés psychologiques, économiques, ou autres ?

Une attention et une organisation particulière pourront être nécessaires afin que vous puissiez réaliser vos activités de manière protégée.

N'attendez pas et rapprochez-vous du **Service de Santé Universitaire (SDSU)**.

SDSU (Service de Santé Universitaire)

tel : 05 46 45 84 46
mail : sdsu@univ-lr.fr

Pour plus de protection face à la COVID-19, téléchargez **l'application STOP COVID**.



Pour toute question relative
à la COVID-19 :
covid2019@univ-lr.fr